



ONF
A l'attention de M. Sylvain BOURGOIN
2 Avenue de Saint-Mandé
75012 PARIS

Paris, le 1^{er} mars 2019

Lettre recommandée avec AR.

Objet : TAM et Cadres

Monsieur le Directeur,

Nous vous avons alerté sur plusieurs anomalies concernant les TAM et les Cadres.

Dans un courrier daté du 8 février 2019 vous avez répondu que les TAM et les Cadres :

- ne peuvent bénéficier de l'indemnité de sujétion d'éloignement ;
- doivent rapporter des justificatifs pour bénéficier du remboursement des frais liés à la prise de repas lorsque ceux-ci ne peuvent être pris à proximité de leur lieu de travail habituel.

Vous indiquez toutefois que ces sujets peuvent être traités lors de la commission de suivi de la Convention Collective Nationale qui doit se tenir le 18 avril prochain.

Cette réponse ne peut nous satisfaire dans la mesure où aucune solution n'a été trouvée pour ces salariés jusqu'à cette date.

Nous vous informons que nous avons pris la décision d'alerter l'inspection du travail sur ces différents problèmes.

En attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central
Eloi SCHNEIDER

Copie : DIRECCTE